



Avis d'appel à concurrence

WORKSHOP SUR LE COEUR DE VILLE DE MONT DE MARSAN

Article 1. Objet de l'appel à candidature

Mont-de-Marsan est une ville de près de 32 000 habitants située dans le département des Landes, dont elle est la préfecture.

La ville est engagée depuis plusieurs années dans un programme de revitalisation de son centre ville via notamment le dispositif Action Coeur de Ville. Dans un contexte d'évolution des modèles d'aménagement et de la prise en compte du changement climatique, la ville souhaite engager une réflexion sur la manière d'habiter, de se déplacer et de vivre ensemble dans le centre-ville montois. Des solutions doivent être recherchées à court et moyen terme afin d'adapter la ville au contexte de réchauffement climatique (végétalisation, îlot de fraîcheur, etc.)

A cet effet, elle lance un workshop destiné à des équipes pluridisciplinaires, afin de faire émerger une vision stratégique, des scénarios d'aménagement innovants et des propositions concrètes.

Les objectifs de ce workshop sont de :

- mobiliser des regards croisés sur des enjeux transversaux
- produire des propositions ancrées dans la réalité du terrain
- alimenter la réflexion des élus en amont des décisions

Ce workshop doit s'articuler autour des enjeux suivants : habitat, stationnement, mobilité, espaces publics, patrimoine, renaturation, cadre de vie

Article 2 - Profil des équipes candidates

Conditions d'éligibilité : cet appel à candidatures s'adresse à des professionnels, il n'est pas ouvert aux étudiants.

Composition des équipes : la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire est demandée afin d'avoir une vision globale. Les compétences suivantes sont attendues au sein des équipes candidates : urbanisme, architecture, paysage, mobilités, environnement, habitat. Des compétences en graphisme, en prise d'images et en montage vidéo à vocation pédagogique sont également attendues.

Article 3. Dossier de candidature

Le dossier de consultation comprend le présent avis d'appel à concurrence et un cahier des charges de la missions.

Il est disponible sur le site internet de la Ville de Mont-de-Marsan : <https://montdemarsan.fr> et sur le profil acheteur, à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Article 2. Date limite de dépôt des candidatures : le 28 Octobre 2026 à 12h00

Article 3. Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures devront parvenir obligatoirement par voie électronique sur le profil d'acheteur de la Ville de Mont-de-Marsan, à l'adresse suivante : <https://demat.ampa.fr>
(réf : wshp1026-MDM)

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas examinés.

Article 4 - Contenu du dossier de candidature

Il comprend les pièces suivantes :

- Fiche d'identification : nom - CV – identification des prestations exécutées (qualification) pour chaque membre de l'équipe, Identification du mandataire du groupement le cas échéant (modèle proposé en annexe)
- Note d'intention : compréhension des enjeux, positionnement de l'équipe
- Note méthodologique : organisation du travail, méthode d'investigation, approche participative.
- Références : 3 références maximum illustrant des travaux similaires à la mission demandée

La note d'intention et la note méthodologique seront présentées dans un document de 10 pages A4 maximum.

Article 5 - Procédure et critères de sélection

Présélection des équipes avant audition

Une première analyse des candidatures sera réalisée au regard des critères énoncés ci-dessous, à l'issue de laquelle un classement sera opéré.

Un jury composé de l'élue en charge de l'urbanisme, de l'élue en charge de l'habitat et du centre-ville, de l'élue en charge des espaces publics et de la voirie et des service municipaux compétents se réunira le **9 novembre 2026 de 14h à 18h** pour auditionner les équipes candidates les mieux classées (6 équipes maximum seront auditionnées) .

La participation aux auditions est obligatoire pour les équipes présélectionnées. A la demande du candidat, cette audition pourra être organisée en visioconférence.

Déroulement des auditions

Les équipes auditionnées disposeront de 10 minutes pour présenter leur composition, leur méthode travail et leurs expériences sur ce type de mission.

Echanges/ questions : 20 minutes

Détermination des équipes lauréates

A l'issue des auditions, le jury opérera un classement au vu des critères énoncés ci-dessous et 3 équipes seront retenues.

Critères de sélection :

- Pluridisciplinarité de l'équipe : 25 %

Sera jugée la composition de l'équipe avec les compétences citées à l'article 2 du présent document.

- Pertinence de la note d'intention : 25 %

Sera jugée la compréhension des enjeux transversaux de la démarche et du rôle des membres de l'équipe

- Démarche méthodologique : 25 %

Sera jugée la méthodologie employée pour permettre d'avoir une vision partagée du territoire

- Références similaires : 25 %

Seront prises en compte les réalisations de missions similaires sur des villes de strate équivalente.

Article 6 - Calendrier :

- Jury de sélection : le 9 novembre 2026 de 14h à 18h. Les candidats retenus pour les auditions recevront une convocation.
- Information des candidats : À l'issue de la procédure d'appel à candidature, l'ensemble des candidats sera informé des suites données à leur candidature, qu'ils soient retenus ou non (diffusée via le profil d'acheteur ou par courrier postal)
- Déroulement de la mission : du 23 novembre 2026 au 18 décembre 2026
- Restitution auprès du public : A organiser avec la collectivité